

Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2006 - Tranches annuelles

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le budget 2006 consacré aux tranches annuelles de travaux à engager par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 436 000 € soit :

- 301 000 € affectés en propre
- 110 000 € réaffectés par la Direction des bâtiments rubrique «entretien du patrimoine»
- 25 000 € complémentaires en réaffectation 2006.

Ces réaffectations résultent de la nouvelle répartition des compétences entre la Direction Maîtrise de l'Energie et la Direction Bâtiment.

Le programme concerne principalement la rénovation des moyens de production avec une optimisation au cas par cas visant à induire des économies de fonctionnement selon 2 axes :

- soit accroissement du niveau d'investissement pour une amélioration de la sobriété énergétique
- soit réduction de l'investissement à performance égale (non renouvellement à l'identique).

Installations concernées :

* Gymnase Proudhon	12 000 €
* GS Bregille Plateau	40 000 €
* Gymnase Clairs-Soleils	25 000 €
* Logements Point du Jour	23 000 €
* MPT Clairs-Soleils	30 000 €
* MPT Palente	<u>140 000 €</u>
	270 000 €

A ce programme s'ajoutent des opérations incontournables liées soit à la sécurité (installations obsolètes ou non réglementaires) soit à la poursuite d'opérations déjà engagées en 2005 :

- renouvellement de 5 postes détente gaz selon un programme sur 3 ans de remplacement des 15 postes d'ancienne génération non réparables	35 000 €
- achèvement des travaux de remplacement de la centrale de traitement d'air de la piscine Mallarmé (pour mémoire, travaux pris en charge par la Direction des Bâtiments)	
- renouvellement de 3 chaudières murales correspondant à des installations de faible puissance généralement affectées à des locaux à usage d'habitation	25 000 €
- remplacement d'une tranche de 5 radiateurs gaz à ventouse à définir en fonction du mode d'utilisation et de l'affectation des locaux (le parc comprend 40 radiateurs obsolètes à renouveler)	15 000 €
- rénovation de cheminées : il s'agit de travaux d'accompagnement hors opérations individualisées dans le cadre du renouvellement des moyens de production	35 000 €
- remplacement de 4 automates de gestion lié à la modernisation ou au renouvellement des moyens techniques du système centralisé de télégestion	40 000 €

- acquisition de compteurs d'énergie pour le contrôle, le suivi des installations et l'aide au diagnostic	10 000 €
- acquisition d'outillage et matériels destinés aux travaux de maintenance	6 000 €

	166 000 €
Total général (270 000 € + 166 000 €)	436 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de ceux-ci, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2006 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2006, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- inscrire le montant de ces subventions au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des notifications attributives en recettes sur les imputations correspondantes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.